

Faits d'actualité

R. M.

Volume 64, numéro 1, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105073ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105073ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1996). Faits d'actualité. *Assurances*, 64(1), 165–174.
<https://doi.org/10.7202/1105073ar>

Faits d'actualité

par

R.M.

1. **La plus importante compagnie d'assurance-vie au Canada**

La Financière Manuvie et la Nord-Américaine ont fusionné, le 1^{er} janvier 1996, donnant ainsi naissance à la plus importante compagnie d'assurance-vie au Canada. Comptant plus de 15 000 employés et agents répartis dans 11 pays, la nouvelle compagnie possède un actif de plus de 47 milliards de dollars, des revenus d'exploitation de plus de 10 milliards de dollars et des primes de plus de 6,7 milliards de dollars.

Le ministre fédéral des Finances a accordé à la nouvelle compagnie l'autorisation d'entreprendre ses activités, au début de l'année, après que l'entente de fusion ait été approuvée, en novembre 1995, par plus de 98 % des titulaires de contrat avec participation des deux compagnies fusionnées.

2. **Le plus grand assureur de personnes au Québec**

Le projet de fusion entre l'Industrielle-Alliance et la Solidarité, annoncé à la fin de septembre dernier, donnerait naissance au plus grand assureur de personnes du Québec, avec des actifs de 4,7 milliards de dollars. La fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 1996. Elle regroupe une force de vente de plus de 1 000 intermédiaires et de 1 700 agents généraux et courtiers.

3. **Travelers accentue son secteur d'assurance de dommages**

Le groupe américain Travelers a annoncé, l'an dernier, le rachat des activités d'assurance de dommages de l'assureur Aetna pour 4 milliards de dollars. La transaction

permettrait à Travelers de devenir un géant de l'assurance de dommages aux États-Unis. Elle se classerait quatrième rang, grâce à des revenus de primes annuelles totalisant 10 milliards de dollars.

4. Des dommages Intérêts record au Canada dans une poursuite en libelle

166

La Cour suprême du Canada a établi un précédent, sur le plan des dommages alloués par un tribunal canadien, dans le cadre d'une poursuite pour libelle. Elle a obligé l'Église de scientologie à payer des dommages-intérêts atteignant 1,6 millions de dollars à un avocat torontois. Le tribunal estima qu'une bonne réputation était le bien le plus précieux d'un avocat.

5. Gestion des risques : nouvelles approches scientifiques

Selon un article paru récemment dans *L'Argus* (22 décembre 1995), les entreprises peuvent s'appuyer sur des outils scientifiques perfectionnés pour gérer les risques auxquels elles sont confrontées et qui menacent son existence même.

L'approche comprend cinq étapes :

- l'identification des risques par utilisation des banques de données, des échelles de gravité et des méthodes d'analyse des dangers et des grands accidents ;
- la quantification des risques, qui a pour but d'évaluer les conséquences sur l'entreprise, son personnel, son environnement et la population ;
- la décision de gestion et la minimisation des risques acceptés par la prévention et la mitigation en utilisant des approches de défense en profondeur ;
- la gestion des risques par suivi de l'expérience qui consiste à confronter les résultats avec les prévisions

et à détecter les dérives, grâce à une analyse des incidents ;

- la communication avec les partenaires internes, soit tout le personnel qui doit accepter les risques que les objectifs de l'entreprise engendrent.

6. Le Règlement Instituant le Fonds des assurances des architectes est valide

Par requête en jugement, l'Association des architectes en pratique privée du Québec et une vingtaine de membres avaient demandé à la Cour supérieure, l'an dernier, d'invalider un règlement instituant un fonds d'assurance régissant la responsabilité professionnelle des membres.

167

Le juge Daniel H. Tingley a rejeté leur demande en concluant suffisante l'autorisation faite à une association professionnelle par le Code des professions de constituer un fonds d'assurance. Les réclamants prétendaient que la *Loi sur les architectes* n'octroyait pas à l'Ordre un pouvoir de créer un fonds d'assurance au moment de l'adoption de l'article 8(c) de la *Loi sur les architectes*. Les requérants ont mentionné qu'ils n'avaient pas l'intention d'en appeler.

7. Résultats de l'Industrie de l'assurance canadienne I.A.R.D. - le troisième trimestre de 1995

L'industrie de l'assurance I.A.R.D. canadienne a généré des primes nettes totalisant 4,7 milliards de dollars, au cours du troisième trimestre de l'année 1995, par rapport à 4,2 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1994. Les revenus nets après impôt, qui se chiffrent à 365 millions de dollars, totalisent 1,6 milliard de dollars, depuis janvier 1995, après neuf mois d'opération. Ils totalisaient 994 millions de dollars après neuf mois d'opération, l'année précédente.

Troisième trimestre - 1995*

	1994	1995
Primes nettes émises	4 220 \$	4 712 \$
Primes gagnées	4 023 \$	4 373 \$
Sinistres nets	3 010 \$	3 178 \$
Rapport sinistres à primes	74,8 %	72,7 %
Pertes techniques avant impôt	- 311 \$	- 147 \$
Rapport combiné	- 7,7 %	- 3,4 %
Revenus de placement avant impôt	559 \$	630 \$
Gains de capital	20 \$	49 \$
Revenus d'opération après impôt	204 \$	365 \$

*(en millions de dollars)

168

8. Les catastrophes naturelles ont battu tous les records en 1995

Les catastrophes naturelles ont établi un nouveau record à l'échelon mondial en 1995 : les préjudices économiques sont évalués à 180 milliards de \$US. En effet, selon les calculs de la Münchener Rück, première compagnie mondiale de réassurance, le préjudice économique a triplé par rapport au record précédent, établi en 1994, qui totalisait 65 milliards de \$US.

En ce qui concerne les dommages assurés, ils se chiffrent à 14 milliards de dollars, une somme inférieure au montant de 17 milliards de dollars enregistré en 1994. L'année 1992 reste l'année record (28 milliards de dollars) sur le plan des dommages assurés.

Le bilan sans précédent de l'année 1995 tire son origine, en partie, du tremblement de terre de Kobe, survenu le 17 janvier 1995, dont le préjudice économique totalisait

100 milliards de \$US. Cette catastrophe avait fait 6 000 morts et 300 000 sans-abri.

La Münchener Rück a recensé près de 600 catastrophes dans le monde en 1995 (580 en 1994), qui ont fait environ 18 000 morts (10 150 en 1994).

9. Hécatombe à Kinshasa, au Zaïre

Un avion cargo surchargé s'est écrasé sur un marché public de Kinshasa, le 8 janvier 1996, à l'occasion du décollage, faisant au moins 300 morts. Selon des témoins, l'appareil n'a même pas levé le nez, tant sa charge était grande, et il a continué à une vitesse supérieure, avant de tout balayer sur son passage, de part en part de la place publique, située au bout de la piste de décollage. Les membres de l'équipage seraient sortis indemnes de l'appareil, avant que celui-ci explose.

La catastrophe la plus meurtrière de l'aviation civile reste celle de la collision entre deux *Boeing 747*, sur l'aéroport de Tenerife (Canaries), le 27 mars 1977, qui avait fait 612 morts.

10. Blizzard 1996 : une tempête de neige record sur la côte est américaine

La Côte Est américaine, de Boston à Washington, a connu, à la mi-janvier, sa pire tempête de neige, depuis 70 ans. Faisant au moins 86 morts et paralysant complètement les activités routières et aéronautiques, la tempête, baptisée « Blizzard 1996 », a généré, par endroit, des accumulations de 70 centimètres de neige, contraignant ainsi les autorités fédérales et plusieurs États à déclarer l'état d'urgence. En tout, 17 États ont été touchés par la tempête. Huit États ont décrété un état d'urgence total ou partiel, assorti d'une interdiction de circuler, afin de mobiliser la Garde nationale et ses véhicules tout-terrain.

Selon l'American Insurance Services Group, les dommages assurés causés aux bâtiments ou aux automobiles par le vent, la neige, la glace ou le gel pourraient atteindre le chiffre de 1 milliard de dollars. Les dommages causés par Blizzard 96

restent néanmoins inférieurs aux dommages causés sur le sol américain par les tempêtes de neige du mois de mars 1993 (1,75 milliard \$) et ceux réalisés entre janvier et mars 1994 (1,73 milliard \$).

11. Taxe sur les primes et taxe sur les services d'incendie

Le *Bulletin général* numéro 100 publié par les services juridiques du BAC, à l'intention des sièges sociaux, reproduisait le tableau qui suit :

170

Provinces	Taxe (primes)	Taxe (services)
Alberta	3 %	néant
Colombie- Britannique	3 %	1,00 *
	4 % **	
Manitoba	3 %	1,25 *
Nouveau-Brunswick	3 %	1,00
Terre-Neuve	4 %	néant
Nouvelle-Écosse	4 %	1,25 *
Ontario	3 %	0,50 *
Ile-du-P.-É.	3 %	1,00
Québec	3.15 %	néant
Saskatchewan	3 %	1,00 *
Yukon	2 %	1,00 *
Territoires du N.-O.	3 %	1,00*

Tableau préparé par les services juridiques du BAC.

* La taxe sur les services d'incendie se calcule sur la prime relative aux biens

** Taux applicable aux contrats d'assurance automobile

12. Feux des forêts canadiennes en 1995 : le bilan

Voici certaines statistiques officielles sur les feux de forêt, au Canada, durant l'été 95, selon le Canadian Interagency Forest Fire Centre :

- feux répertoriés : 8 467 ;

- boisés détruits : 7,2 millions d'hectares (soit l'équivalent du territoire de la Nouvelle-Écosse) ;
- coût pour combattre les feux : 500 millions \$.

13. Les assureurs canadiens en sont à leurs premiers pas sur Internet

Tel est le titre d'un bref article tiré du *Journal de l'Assurance* (novembre 1995), qui témoigne des premières expériences de quelques compagnies canadiennes d'assurance sur le réseau Internet. Parmi les assureurs, dont la démarche est surtout exploratoire et motivée par la curiosité, mentionnons la Great-West, Canada-Vie, le Groupe Desjardins et la Continental.

171

Une étude élaborée, publiée dans ce numéro par Michel Beaulne, fait ressortir les possibilités multiples d'utilisation du réseau Internet par les assureurs.

14. Coter la prévention incendie

Notre confrère, *L'Argus* (numéro du 12 janvier 1996), présente un programme inédit de prévention contre l'incendie, conçu et développé par Cigna pour les entreprises en France : le programme consiste à mesurer la performance du plan de prévention incendie d'une entreprise par une note, allant de A à triple A. Des résultats inférieurs aux normes permettent aux gestionnaires des risques de prendre des mesures correctives. Vingt et un critères ont été retenus, le premier étant l'établissement des procédures et des règles de sécurité.

Pour obtenir la note maximum AAA, les entreprises doivent couvrir tous les aspects retenus. Cette note fait ressortir non seulement la sécurité des installations ; elle est aussi propre à stimuler, à l'interne, la lutte contre l'incendie. La note maximum permet d'augmenter le montant des capitaux assurés.

15. La Banque Nationale et La Métropolitaine créent une entreprise de bancassurance

La Banque Nationale et La Métropolitaine, la plus importante compagnie d'assurance-vie en Amérique du Nord, présente au Canada depuis 124 ans, ont annoncé, à la fin de janvier, la création d'une nouvelle entreprise de distribution de produits financiers pour desservir le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une autre initiative de bancassurance visant à offrir des contrats d'assurance-vie et des produits financiers divers, tout en se distinguant des réseaux actuels que sont les succursales de la Banque Nationale et le réseau des agents de la Métropolitaine. L'entente est valable pour cinq ans. Elle implique un investissement initial de cinq millions de dollars. Pour être valide, elle doit être approuvée par les autorités gouvernementales.

172

16. La bancassurance : comment les assureurs et les banquiers peuvent réussir ensemble ?

Telle est la question posée lors de la 3^e Rencontre européenne de la bancassurance, qui s'est tenue à Londres, en fin d'année, et rapportée dans *L'Argus* (numéro du 29 décembre 1995), sous la plume de Alain Klukker. Quelles sont les conditions d'une coopération fructueuse pour ceux qui prennent l'option du partenariat assureur-banquier ? Un participant, qui dirige la Natio-Assurances, filiale de BNP et de UAP, en énumère six :

- affirmer une volonté stratégique commune ;
- créer une structure opérationnelle ;
- motiver les réseaux (rémunération adaptée) ;
- impliquer clairement les échelons locaux ;
- engager un important effort de formation ;
- adapter l'offre de chaque partenaire de façon à ce qu'elle puisse être distribuée sans réticence par le réseau de l'autre.

17. Les assurances de dommages au Canada (1995)

Le Bureau d'assurance du Canada a publié, en novembre 1995, sa traditionnelle brochure annuelle sur l'assurance de dommages au Canada. On y trouve une mine de renseignements et de statistiques rassemblés dans ce petit corpus simple et facile à consulter. Mentionnons la réglementation, la détermination des tarifs, l'indemnisation en cas de faillite des assureurs, les primes et les sinistres relativement à chaque branche d'assurance, les résultats financiers et les principaux enjeux de l'industrie.

173

18. Faits sur les assurances de personnes au Canada (1995)

Cet ouvrage, fiable et précis, publié par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., renferme des renseignements et des statistiques utiles sur les assurance vie et maladie au Canada et sur une industrie qui joue un rôle de premier plan, tant au Canada qu'à l'étranger.

19. Tremblement de terre en Chine

Le violent séisme qui s'est produit le 3 février 1996 au Yunnan, dans le sud-ouest de la Chine, a fait plus de 300 morts et près de 500 000 sans-abri et elle a détruit environ 300 000 maisons.

La secousse initiale, d'une magnitude de 7 à l'échelle de Richter, s'est produite dans une région montagneuse. La Chine a lancé un appel à l'aide internationale pour les victimes du séisme.

20. Colloques récents

a) Les intermédiaires de marché en assurance de personnes

Les Éditions Yvon Blais, en collaboration avec le cabinet d'avocats Lafleur Brown, organisait un colloque, le jeudi

1^{er} février 1996, portant sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'étendue du devoir de loyauté de l'agent, les clauses clés d'un contrat d'agent, le statut juridique de l'agent d'assurance-vie, la déontologie des intermédiaires de marché en assurance de personnes et la concurrence des banques.

b) Partage des obligations de défendre et d'indemniser entre plusieurs assureurs

174

Insight et *The Globe and Mail* ont présenté une conférence d'une journée, le 16 novembre 1995, sur le partage des obligations entre plusieurs assureurs primaires de même qu'entre plusieurs assureurs primaires et excédentaires.

c) L'assureur et les méthodes alternatives de résolution de conflits

À l'heure du contrôle des coûts, les assureurs doivent miser sur des solutions rapides et efficaces de leurs dossiers de réclamation, soit par l'arbitrage, soit par la médiation. C'est sous ce thème que la firme Insight et *The Globe and Mail* ont organisé un colloque le 22 février 1996.